

Projet de microcentrale hydroélectrique sur les torrents de Bénétant et du Grand Nant

Demande d'autorisation environnementale

- Pièce 1 : Description et présentation générale du projet
 - Pièce 1-1 : Note de présentation non technique
 - Pièce 1-2 : Description générale du projet
 - Pièce 1-3 : Justification foncière
- Pièce 2 : Dossier d'étude d'incidence environnementale
 - Pièce 2-1 : Dispense d'évaluation environnementale
 - Pièce 2-2 : Modifications postérieure à la dispense
 - Pièce 2-3 : Étude d'incidence environnementale
 - Pièce 2-4 : Annexes de l'étude d'incidence
 - Pièce 2-5 : Résumé non technique de l'étude d'incidence
- Pièce 3 : Procédures embarquées
 - Pièce 3-1 : Autorisation en site classé
 - Pièce 3-2 : Autorisation de défrichement
- Pièce 4 : Plans et éléments graphiques obligatoires
 - Pièce 4-1-1 : Plan de situation AIOT
 - Pièce 4-1-2 : Autres éléments AIOT
 - Pièce 4-2-1 : Plan des terrains submergés (IOTA)
 - Pièce 4-2-2 : Plan AVPS (IOTA)
 - Pièce 4-3-1-1 : Plan de situation (site classé)
 - Pièce 4-3-1-2 : Plan de masse et coupes (site classé)
 - Pièce 4-3-2 : Extrait cadastral (défrichement)
- Pièce 5 : Pièces spécifiques IOTA

CHAPITRE 1. AVERTISSEMENT

La pièce « autres pièces/études spécifiques au volet IOTA » est une pièce exigée lors du dépôt. Pour des questions pratiques, l'ensemble des informations demandées ici sont renseignées dans les différentes pièces du dossier d'autorisation environnementale. Nous invitons le lecteur à se référer au tableau ci-dessous qui indique la ventilation des éléments dans les différentes pièces.

ÉLÉMENTS DU DOSSIER	CODE	DESCRIPTION	PIÈCE, RÉFÉRENCE DES PAGES/CHAPITRES
Énergie hydraulique	Art. D.181-15-1, VI C.env.	<i>Lorsqu'il s'agit d'installations utilisant l'énergie hydraulique, la demande comprend :</i> <i>1° En complément du 4° de l'article R. 181-13, avec les justifications techniques nécessaires, le débit maximal dérivé, la hauteur de chute brute maximale, la puissance maximale brute calculée à partir du débit maximal de la dérivation et de la hauteur de chute maximale, et le volume stockable ;</i>	Pièce 1-2 : Description générale du projet (Chap.3) 73- SHBB_HydroelecBenetantGrdNant_P1-2-DescriptionProjet_V2
		<i>2° Une note justifiant les capacités techniques et financières du pétitionnaire</i>	Pièce 1-2 : Description générale du projet (Chap.5) 73- SHBB_HydroelecBenetantGrdNant_P1-2-DescriptionProjet_V2
		<i>et la durée d'autorisation proposée ;</i>	Pièce 1-2 : Description générale du projet (Chap.5) 73- SHBB_HydroelecBenetantGrdNant_P1-2-DescriptionProjet_V2
		<i>3° Pour les usines d'une puissance supérieure à 500 kW, les propositions de répartition entre les communes intéressées de la valeur locative de la force motrice de la chute et de ses aménagements ;</i>	Pièce 1-2 : Description générale du projet (Chap.4.4) 73- SHBB_HydroelecBenetantGrdNant_P1-2-DescriptionProjet_V2
		<i>4° En complément du 7° de l'article R. 181-13, l'indication des ouvrages immédiatement à l'aval et à l'amont et ayant une influence hydraulique,</i>	Pièce 1-2 : Description générale du projet (Chap.2.3) 73- SHBB_HydroelecBenetantGrdNant_P1-2-DescriptionProjet_V2
		<i>Le profil en long de la section de cours d'eau ainsi que, s'il y a lieu, de la dérivation ; un plan des terrains submergés à la cote de retenue normale ; un plan des ouvrages et installations en rivière détaillés au niveau d'un avant-projet sommaire, comprenant, dès lors que nécessaire, les dispositifs assurant la circulation des poissons ;</i>	Pièce 4 : Plans (Chap.3) 73- SHBB_HydroelecBenetantGrdNant_P4-2-PlanAVPS_IOTA

				73- SHBB_HydroelecBenetantGrdNant_P4-2-1-PlanSubmIOTA Pièce 1-2 : Description générale du projet (Chap.3) : profils en long 73- SHBB_HydroelecBenetantGrdNant_P1-2-DescriptionProjet_V2
			<i>5° Si le projet du pétitionnaire prévoit une ou plusieurs conduites forcées dont les caractéristiques sont fixées par un arrêté du ministre chargé de l'environnement au regard des risques qu'elles présentent, l'étude de dangers établie pour ces ouvrages conformément à l'article R. 214-116.</i>	<i>Projet non concerné par une conduite de ce type</i>

